



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 63419

Texte de la question

M. François Loncle interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes posés par le taux élevé de l'innumérisme en France. L'innumérisme est la maîtrise insuffisante du calcul et des nombres. La situation française est, en la matière, paradoxale. D'un côté, un mathématicien sur quatre récompensés par la médaille Fields - équivalent du prix Nobel - est français et les mathématiques constituent une discipline privilégiée dans les concours. D'un autre côté, la proportion des élèves ne possédant pas les connaissances mathématiques nécessaires pour affronter les situations de la vie courante est importante puisque l'OCDE l'évalue à 22,4 % des collégiens et des lycéens de plus de 15 ans. Chaque année, 40 000 enfants souffrent d'innumérisme. Au total, ce sont près de 7 millions de personnes, tous âges confondus, qui sont concernées dans notre pays par cette déficience en mathématiques. C'est pourquoi il lui demande comment elle entend remédier à cette défaillance dans l'enseignement et comment elle compte stimuler parmi les élèves français le goût pour les mathématiques qui reposent certes sur la rigueur intellectuelle et la démonstration mais aussi sur l'imagination et l'intuition. Il s'agit d'un enjeu majeur, dans la mesure où il existe une corrélation entre le développement mathématique et la croissance économique.

Texte de la réponse

L'innumérisme constitue, comme l'illettrisme, une problématique sociale et civique : l'incapacité à comprendre les nombres, les grandeurs, les statistiques ne permet pas au citoyen de mobiliser l'esprit critique nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Or, à un moment où le numérique et l'information chiffrée sont omniprésents, les enquêtes nationales et internationales font apparaître un déclin des compétences de nos élèves en mathématiques à l'école et au collège. Elles font également apparaître une corrélation bien plus marquée en France que dans la plupart des pays de l'OCDE entre milieu socio-économique et performance en mathématiques. Ces résultats appellent en effet une réponse. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a posé les fondements d'une École juste pour tous, exigeante pour chacun et inclusive. Elle crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités en plaçant la qualité des enseignements au cœur de l'action engagée. Dans ce cadre, la création du Conseil supérieur des programmes a permis d'initier la rénovation des contenus d'enseignement de l'école maternelle et de l'ensemble de la scolarité obligatoire (école élémentaire, collège). Un nouveau projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture, définissant la culture commune des élèves, a été élaboré. Il doit permettre à chacun d'eux de s'engager dans un rapport positif aux savoirs, de développer sa sensibilité et de s'insérer dans la société pour y jouer pleinement son rôle de citoyen. Plus en phase avec leur temps, les nouveaux programmes d'enseignement permettront de construire chez les élèves une culture mathématique nécessaire à la compréhension du monde d'aujourd'hui et à la vie en société. Ils devront également permettre de rendre l'enseignement des mathématiques plus attractif et faciliter ainsi la réussite des élèves. Dans cette perspective, la construction de liens entre les mathématiques et les autres disciplines (sciences expérimentales, géographie, éducation physique et sportive, etc.) sera renforcée car il importe qu'elles concourent au renforcement des connaissances et des compétences fondamentales des élèves.

en mathématiques. En outre, les nouveaux programmes s'appuieront sur des questions qui font sens pour les élèves et qui permettent d'illustrer l'utilité des mathématiques dans les situations de la vie courante. La mise en oeuvre de ces nouveaux programmes fera l'objet d'un accompagnement important des professeurs tant dans le champ des ressources pédagogiques que dans celui des actions de formation initiées aux niveaux national, académique et départemental. Ces objectifs s'inscrivent dans une stratégie globale qui fera très prochainement l'objet de mesures précises au niveau national, qui mobiliseront les acteurs du système éducatif et ses partenaires.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63419

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 novembre 2014

Question publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7283

Réponse publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10073